

Erdre et Canal

BLAIN

A LA UNE DU PAYS Litige autour de l'organisation de la Fête de la musique : « aucune critique n'est possible »

L'association Blain Vivre, à quelques jours de la Fête de la musique, revient sur la subvention refusée à leur association pour l'organisation de la fête de la musique.



L'an dernier Blain Vivre, le comité des fêtes de Blain et le Cerb avaient organisé la fête de la musique qui avait été interrompue par un gros orage. Blain Vivre

La Fête de la musique sera organisée cette année par la municipalité, le mercredi 21 juin. Suite à la décision prise par le conseil municipal du 9 mars dernier de n'octroyer aucune subvention à l'association Blain Vivre pour organiser entre autres la Fête de la Musique et « suite à un article du 5 avril dernier porté par le groupe minoritaire BIC sur l'incompréhension de cette décision », l'association Blain Vivre souhaite apporter son éclairage sur ce qu'elle estime « être injuste et dommageable pour l'ensemble des Blainois. »

Rétablir « la vérité des faits »

Après avoir rencontré l'élu à la culture, Bruno Rékis, le 4 mai dernier et à l'approche du 21 juin, Blain Vivre s'explique pour rétablir « la vérité des faits ». Pour rappel, en 2022, Blain Vivre a organisé la Fête de la musique avec le comité des Fêtes de Blain et le Club d'Entrepreneurs de la Région de Blain (CERB). « Suite à l'édition 2022, il avait été convenu avec les autres coorganisateur que Blain Vivre porterait la demande de subvention pour l'édition 2023, idée soutenue à la fin du conseil municipal du 8 décembre par M. le Maire,

auprès de la présidente, Lucie Poirier » déclare l'association. Début janvier, l'association Blain Vivre a déposé une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € pour organiser la Fête de la musique, mais également le Printemps des Voisins et plusieurs marchés de créateurs. « Le 2 février, la commission culture s'est réunie pour statuer sur les demandes de subvention. Dès le début de la réunion, certains membres de la commission ont émis des réserves sur le bon usage de cette subvention et la capacité à organiser un tel événement » rapporte Blain Vivre.

Des informations manquantes ?

Lucie Poirier, présidente de Blain Vivre déclare : « À l'issue de cette commission, d'après l'élu à la culture, Bruno Rékis un avis défavorable a été donné pour deux raisons : des devis manqueraient au dossier et la Fête de la musique devrait retrouver son caractère original. » Elle précise : « À aucun moment, le dossier de demande de subvention en ligne ne stipulait le dépôt de devis. » Une demande qui a surpris l'association, car selon elle : « tous les détails sur l'orga-

nisation de la Fête de la musique avaient été donnés ».

Interrogé sur cette demande de devis, Bruno Rékis concède : « Je ne sais pas ce qui a été demandé, mais les services peuvent effectivement demander aux associations des précisions. Ce n'est pas la seule association qui a eu un refus partiel ou total. » La commission a alors décidé que la Mairie organiserait l'édition 2023 de la Fête de la musique. Ce que confirme Bruno Rékis, adjoint à la culture.

Blain Vivre mentionne : « l'élu à la culture a reconnu que les services municipaux n'auraient ni les moyens techniques ni financiers d'organiser un tel événement dans le délai imparti. » L'adjoint déclare : « Il y avait deux solutions, soit l'attribution d'une subvention, mais il n'y avait pas de ligne budgétaire sur cette action-là. On aurait pu faire comme l'année dernière où j'ai pris dans le budget animation, mais il aurait fallu mettre une ligne complémentaire sur cette animation et il a été décidé de ne pas le faire. »

Aucune subvention attribuée à Blain Vivre

Selon Blain Vivre, en vue du

conseil municipal du 9 mars lors duquel devaient être votées les demandes de subvention, l'élu à la culture a alors pris personnellement la décision de rencontrer l'association pour qu'elle puisse justifier sa demande par des devis afin de soumettre à nouveau un dossier plus étayé à la commission culture. « En son absence, cette rencontre a eu lieu le jeudi 16 février avec une agente municipale, et les éléments demandés ont pu être fournis » rapporte l'association. Bruno Rékis dément cette demande de rendez-vous, mais confirme avoir demandé un complément d'information. Après avoir fourni les justificatifs à l'agente municipale, la commission culture n'a pas pu se réunir en présentiel avant le conseil municipal du 9 mars. « Ses membres ont donc échangé par mail et ont convenu ensemble que la décision pour la subvention demandée par Blain Vivre soit reportée au conseil municipal du 30 mars » indique Blain Vivre et confirme par Bruno Rékis.

« Cette proposition a été soumise au bureau municipal précédant le conseil municipal du 3 mars et c'est alors que M. le Maire et son équipe ont décidé de n'attribuer

aucune subvention à Blain Vivre, laissant à la mairie le soin d'organiser seule la Fête de la musique » révèle Blain Vivre.

« C'est une question de tête »

D'après l'association, l'élu en charge de la culture n'a pas approuvé cette décision, car « elle s'opposait au souhait de sa commission. Il a reconnu que c'est une question de tête » parce que Blain Vivre dénonce par ailleurs certaines décisions municipales (plan de circulation lié au réaménagement du centre-ville) et que le bureau compte parmi ses rangs l'ancienne 1^{re} adjointe démissionnaire. Face aux propos de Blain Vivre, l'élu répond : « J'ai financé la moitié des groupes l'année dernière, donc me concernant non ce n'est pas une question de personnes. Je ne peux pas répondre à la place des autres. L'étude comme les demandes de subvention sont loin d'être optimales, il y a des choses à améliorer. »

Six intervenants programmés

Lors de son rendez-vous avec l'élu à la culture début mai, les membres du bureau de l'asso-

ciation ont demandé où en était l'organisation de la Fête de la musique, un formulaire ayant été diffusés auprès des habitants pour que des volontaires proposent leur intervention lors de cette soirée, l'adjoint aurait répondu : « No comment... Nous avons seulement reçu deux réponses ». Lucie Poirier précise : « En effet, le début du formulaire annonçait la couleur : « aucun moyen technique ne sera mis à disposition ». L'élu déclare : « On met à disposition podium et branchement électrique. Et en ce début juin, nous avons six intervenants pour la Fête de la musique ».

Blain Vivre s'interroge : « Si une autre association avait porté la demande de subvention pour organiser la Fête de la musique, la lui aurait-on attribuée ? » L'association conclue : « Dans ce municipio, il convient de reconnaître qu'aucune critique n'est possible. Il est triste et pathétique de reconnaître que ce sont toujours les Blainois qui sont privés de festivités et qui sont donc des victimes collatérales de relations difficiles qu'entretient M. le Maire avec ses administrés qui l'ont d'ailleurs sans doute élu. »